

Les ASSOCIATIONS collaborant au projet sont:

Associazione Francesco Bandini

Via Castellani, 2 FAENZA
Tel. 0546 665582
Mardi 14h30- 17h30
Mercredi 9h30- 12h30
Jeudi 16h- 18h30

Centro di Aiuto alla Vita

C.so Mazzini, 150 FAENZA
Tel. 0546 21032
Lundi et mercredi 10h-12h
Vendredi 16h-18h
SOS VITA numéro vert 800 813 000

Centro di Aiuto alla Vita

Via Garavini, 21 CASTELBOLOGNESE
Tel.0546 656417

Consultorio UCIPEM

Via Severoli, 18 FAENZA
tel. 0546 26478

Comunità Papa Giovanni XXIII

Via San Domenico di Cesato
Tel. 349 5103239 (Beatrice)
Tel. 340 2504704 (Chiara)

Servizio FENICE- SOS Donna

Via Laderchi, 3 FAENZA
Tel. 0546 22060
Mardi, mercredi et jeudi 9h-13h
Lundi et vendredi 14h30-18h30

Le projet est réservé aux résidents des communes de Faenza, Brisighella, Casola Valsenio, Castel Bolognese, Riolo Terme, Solarolo

Norme de référence:

Loi du 22 mai 1978 n.194 " Norme pour la tutelle sociale de la maternité et sur l'interruption volontaire de grossesse".
Délibéré régional du 20 octobre 2008 n. 1690 "Ligne de conduite pour la tutelle sociale de la maternité et sur l'interruption volontaire de grossesse dans le cadre des plans de santé et de bien-être social".



SERVIZIO SANITARIO REGIONALE
EMILIA-ROMAGNA
Azienda Unità Sanitaria Locale di Ravenna



UNE GROSSESSE INATTENDUE, QUE FAIRE?

*Parcours pour la tutelle sociale de la maternité
et pour l'interruption de grossesse*

Tu as une grossesse inattendue?

Tu peux être heureuse de ce qui t'arrive ou te sentir surprise de cet événement. Ou au contraire, tu ne te sens pas prête et ne sais pas que faire.

Quelle que soit la réalité, seule ou avec un compagnon, tu peux trouver accueil, soutien, accompagnement et assistance au planning familial (consultario familiare) situé près des services sociaux ou des associations de volontariat, dans le respect de ta dignité et en toute confiance.

L'obstétricien du planning familial pourra t'écouter et t'informer dans le moindre détail.

Peut-être que tu ne sais pas que:

- ◆ La loi Italienne tutelle la maternité.
- ◆ La loi Italienne permet l'interruption volontaire de grossesse durant les quatre-vingt dix premiers jours.
- ◆ Tu ne peux être licenciée de ton travail à partir du début de la grossesse et ce jusqu'au un an de ton enfant.
- ◆ Il ne peut pas t'être demandé d'exécuter des travaux pénibles ou inadéquats à la grossesse.

De plus:

- Si tu es étrangère et en situation irrégulière, tu peux demander le permis de séjour pour un motif de santé durant la grossesse et le prolonger jusqu'au six mois de ton enfant.
- Si tu penses ne pas pouvoir élever ton enfant, la loi te permet, sans encourir de dénonciation, d'accoucher à l'hôpital de façon anonyme et dans le respect total de ta volonté. L'enfant pourra être adopté rapidement par une famille.

QUE PEUT T'OFFRIR LE PLANNING FAMILIAL?

Tu es reçue par un obstétricien avec qui tu parleras de ta décision.

Si tu le souhaites, tu peux rencontrer un psychologue pour mieux comprendre et éclaircir les motivations de ton choix. Ou bien consulter l'assistante sociale pour connaître les ressources que la communauté locale met à disposition pour t'aider. Ou encore pour t'informer sur les opportunités prévues par la loi.

En fonction de ta décision, le planning familial te propose deux parcours:

- ◆ **Si tu as décidé de poursuivre la grossesse**, tu seras suivie tout au long de celle-ci ainsi que quelques mois après l'accouchement. Le suivi se fera par le même obstétricien ou le même gynécologue.

Tous les contrôles (visites, analyses, échographies, cours de préparation à la naissance) effectués pendant la grossesse sont gratuits lorsqu'ils sont pris auprès des structures publiques pour les périodes établies. Les examens prescrits pour les grossesses à risque sont également gratuits.

- ◆ **Si tu as choisi d'interrompre la grossesse**, tu peux demander gratuitement la rédaction du certificat médical.

Rappelle-toi que la loi Italienne (L.194/1978 «Norme pour la tutelle sociale de la maternité et pour l'interruption volontaire de grossesse») prévoit que l'interruption puisse être effectuée entre et non au-delà des 90 premiers jours de grossesse.

Les examens, visites médicales demandées et l'intervention sont gratuits tout comme la visite médicale de contrôle effectuée après cette intervention.

N.B: *Le planning familial, en étroite collaboration avec les services sociaux, t'accompagne et te soutient tout au long du parcours que tu choisis d'entreprendre même si tu es mineure.*

QUE PEUT T'OFFRIR LE SERVICE SOCIAL?

Tu peux directement t'adresser à l'assistante sociale en demandant un rendez-vous ou bien sur conseil du planning familial. Tu y seras écoutée pour discuter des choix entrepris par rapport à ta grossesse et pour recevoir un soutien dans le cadre des relations familiales. Tu pourras demander à l'assistante sociale les informations spécifiques aux démarches administratives pour activer les aides offertes par les services publics et les associations de volontariat qui collaborent à ce projet.

N.B: *Le service social, en étroite collaboration avec le planning familial, t'accompagne tout au long du parcours que tu choisis d'entreprendre même si tu es mineure.*

OU PEUX-TU NOUS TROUVER?

Tu trouveras au planning familial, l'obstétricien, le gynécologue et le psychologue.

Organismes et horaires:

- ◆ Via Zaccagnini, 22 **FAENZA**
Tel. 0546 602055
Du lundi au vendredi 9h00-13h00
Mercredi 14h30-18h00
- ◆ Via F.lli Cicognani, 76 **BRISIGHELLA**
Tel. 0546 992634
- ◆ Via Roma, 2 **CASTELBOLOGNESE**
Tel. 0546 652734
- ◆ Via Mons. Tarlombani, 16/B **RIOLO TERME**
Tel. 0546 972826
- ◆ Via San Mauro, 4 **SOLAROLO**
Tel. 0546 612314

Tu rencontreras l'assistance sociale dans les services sociaux.

Tu peux t'adresser au centre pour les familles,

Via Degli Insorti, 2 FAENZA tel. 0546 691870

Chaque commune défient un siège de services sociaux:

Organismes et horaires:

- ◆ Via degli Insorti, 2 **Faenza**
Tel. 0546 691800
Mardi 9h-13h30 et 14h30-16h30
Jeudi 9h00- 13h30
- ◆ Via F.lli Card. Cicognani, 76 **Brisighella**
Tel. 0546 992636
Mardi et vendredi 9h-12h
- ◆ Via Roma, 16 **Casola Valsenio**
Tel. 0546 972957
Mardi et vendredi 9h-12h
- ◆ P.zza Bernardi, 1 (près de la Mairie) **Castelbolognese**
Tel. 0546 655860
Mercredi 9h-13h
- ◆ Via A. Moro, 2 (près de la Mairie) **Riolo Terme**
Tel. 0546 77412
Mardi 9h-12h
- ◆ Via S. Mauro, 4 **Solarolo**
Tel. 0546 612313 Jeudi 9h-12h